



Procès verbal de la réunion avec examen conjoint de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Fleurieux-sur-l'Arbresle

Le 07.12.2023

Réunion d'examen conjoint pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Fleurieux sur l'Arbresle - Le 07.12.23

Nom	Prénom	Fonction-organisme-Email	Signature
Dallemagne	Julien	JD Urbanisme urbanisme@juliendallemagne.fr	
CLAUDET	Marie	Chiffre pôle Ouest et Sud et service aménagement marie.claudet@rhone.gouv.fr	
GUMBAULT	Tiphaine	Conseillère locale urbanisme CAGS tphaine.gumbault@rhone.chambagri.fr	
GAUTHIER	Jean-Claude	Adj. L'Arbresle JC-GAUTHIER@mairie-l'arbresle.fr	
GAILLARD	Cécile	Département Rhône service voirie Nord SUN@rhone.fr	
RONZE	Mathieu	CCPA - Service assainissement - rejets entreprise mathieu.ronze@paysdel'arbresle.fr	
NOTIN	Sylwia	CCPA service assainissement	
RAQUIN	Lea	CCPA Instruction Droits de Sols lea.raquin@paysdel'arbresle.fr	
PAILLET	Stéphanie	Soi/Responsable ADS et justice s.paillet@ceestlyonnais.fr	
KUS	Lorine	urbanisme@mairie-fleurieux.fr	
FAYE	Caroline	DGS administration@mairie-fleurieux.fr	
LEON	Elvire	1° adjointe elvire.leon@mairie-fleurieux.fr	
ZANNETTACCI	Pierre-Jean	CCPA - Fleurieux L'Arbresle P.J.zannettacci@rhone.fr	
Unal	Emmanuelle	SG Sur-Pref	

Rappel du projet

- Implantation d'un crématorium.
- Extension de la zone Ue (équipement d'intérêt général) localisée sur le cimetière de l'Arbresle situé à Fleurieux sur L'Arbresle.
- Modification du PADD.
- Création d'une OAP.

Le présentation de la réunion est annexée ci-après.

Synthèse des échanges sur la compensation de 1ha environ indiquée dans les recommandations de l'avis de la MRAE

- La sous préfecture : Les 1 ha de compensations sont peut être une anticipation de la loi ZAN.
- Le SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais) : Dans la révision du SCOT, il y a une réflexion pour garder un potentiel de consommation foncière pour les projets d'intérêt généraux à l'échelle du SCOT.
- La chambre d'agriculture : L'autorité environnementale évoque peut-être la compensation écologique. Attention, celle-ci ne devra pas se faire sur des terrains agricoles.

Recueil des avis des Personnes Publiques Associées

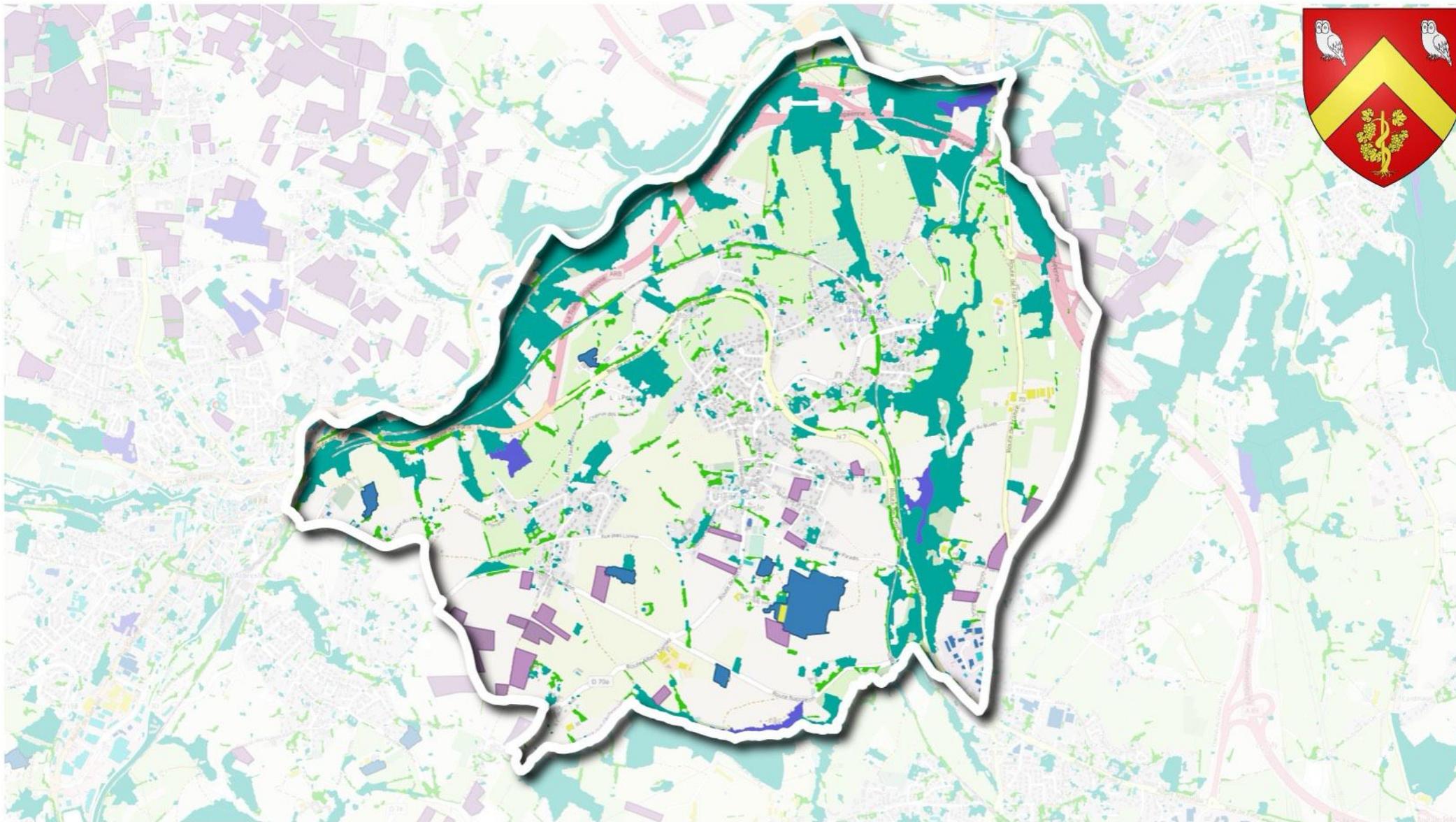
- Le département : il convient de faire attention à la RD160. La route est étroite et pentue. Il faudra être vigilant sur les éventuels stationnements sur la voie.
- La mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle : 40 places sont prévues. 70 places supplémentaires pourront être réalisées ultérieurement (ils sont inscrit dans l'OAP).
- Le département : pour information, les plantations des futures haies situées le long de la départementale devront être réalisées à au moins 2 m de la distance de l'emprise publique.
- La CCPA (service eau-assainissement) : **Avis favorable**. Quelques préconisations sont énoncées pour anticiper le futur permis de construire :
 - S'il doit y avoir un poste de refoulement, celui-ci sera pris en charge par le crématorium.
 - Attention à bien respecter le zonage d'eau pluviales, penser à récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage par exemple.
 - Si le secteur est bien raccordé à l'assainissement collectif, il ne figure pas comme tel dans le zonage d'assainissement. Celui-ci sera révisé prochainement pour être conforme à la réalité.
- La mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle : il a été demandé une note technique, précisant le devenir des déchets ainsi que le process de nettoyage des fours . Pour information, les fours ne seront pas lavés à l'eau.
- La CCPA (service eau-assainissement) : La STEP est bien dimensionnée pour recevoir les nouveaux effluents.
- Le SOL : **Avis favorable**. Celle-ci sera formulé via un courrier avec certainement des recommandations comme celle de délimiter au plus juste la zone Ue afin de réduire au maximum la consommation foncière.
- Le président de la CCPA : **Avis favorable**. Le projet est essentiel pour le territoire et s'inscrit au-delà de la communauté de communes. Il propose de définir des emplacements réservés, pour éventuellement élargir la voirie.
-
- La DDT : **Avis favorable**. Un courrier sera rédigé. Il faudra être vigilant quand on sanitaire qui sera examiné au moment du permis de construire. Concernant les stationnements, l'orientation d'aménagement peu imposer à ce qu'ils soient perméables afin de limiter le ruissellement des eaux. La deuxième zone de stationnement pourrait être laissée en prairie. Il serait souhaitable que le projet soit exemplaire : ombrières sur le parking, panneaux photovoltaïques sur le toit, etc.
- La commune de L'Arbresle : **Avis favorable**. Projet bénéfique pour la collectivité. Le jardin du souvenir pourrait être localisé un peu plus au nord en continuité directe du cimetière existant. Il pourrait ainsi être mutualisé avec le cimetière de l'Arbresle qui ▸ souhaitait en réaliser un.

- La mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle précise que les riverains ont été rencontrés. Il serait nécessaire de rencontrer les riverains côté Eveux également.
- La chambre d'agriculture : un avis écrit sera rédigé. Le projet est d'intérêt général et bien justifié. Le dossier a pris en compte les différents éléments discutés au fur et à mesure de l'avancée du travail. Le dossier pourrait peut-être ajouter que l'exploitation concernée est un élevage. Le dossier pourrait supprimer également une phrase page 27 (concernant la non consommation de foncier agricole) qui semble être une erreur.
- La Mairie de Saint Germain Nuelles (excusée à la présente réunion) : **Avis favorable** par mail reçu le 06/12/23.

Après discussion, il est proposé de modifier l'OAP de la manière suivante :

- Mutualisation du stationnement avec le parking existant du cimetière de l'Arbresle.
- Création d'un cheminement doux transitant, soit par le marbrier, soit à l'intérieur du cimetière existant pour relier le parking au crématorium et au jardin du souvenir.
- Imposer que les stationnements soient perméables.

La Commune va réfléchir au projet et le transmettra par mail aux personnes présentes.



FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU
Réunion d'examen conjoint du 07.12.23

○○○ Déroulé de la présentation

- ▶ Synthèse du projet
- ▶ Synthèse des impacts
- ▶ Discussions
- ▶ Recueil des avis



2018

Le conseil municipal a rendu un avis de principe favorable sur la création d'un crématorium sur la commune.

2018**Réalisation d'une étude qui fait ressortir les enjeux suivants :**

- ▶ besoin d'un nouvel équipement au regard du nombre de crémations et du délai d'attente.
- ▶ pertinence du choix de l'implantation sur l'ouest lyonnais, territoire dépourvu de crématorium.
- ▶ viabilité d'un tel équipement sur le territoire.

Cette étude et le souhait de la commune ont alors été présentés au Sous-Préfet de Villefranche qui soutient le projet.

En 2019

- Recherche d'un emplacement pertinent.
- Acquisition du terrain situé à côté du cimetière de l'Arbresle
- Signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement du choix d'un délégataire.

2021

- Délibération missionnant la société CLAREA CREMATION pour la construction d'un crématorium avec parking, jardin du souvenir, espaces arborés.
- Note technique environnementale APUS dans le cadre de la demande au cas par cas à la MRAE.

2022

OXYRIA est retenu pour réaliser le dossier d'urbanisme.

Été 2023

- Evaluation environnementale réalisée par AMETEN.
- Finalisation du dossier de déclaration de projet par JD URBANISME.

Automne 2023

- Envoi du dossier à la MRAE
- Réunion

1^{er} trimestre 2024

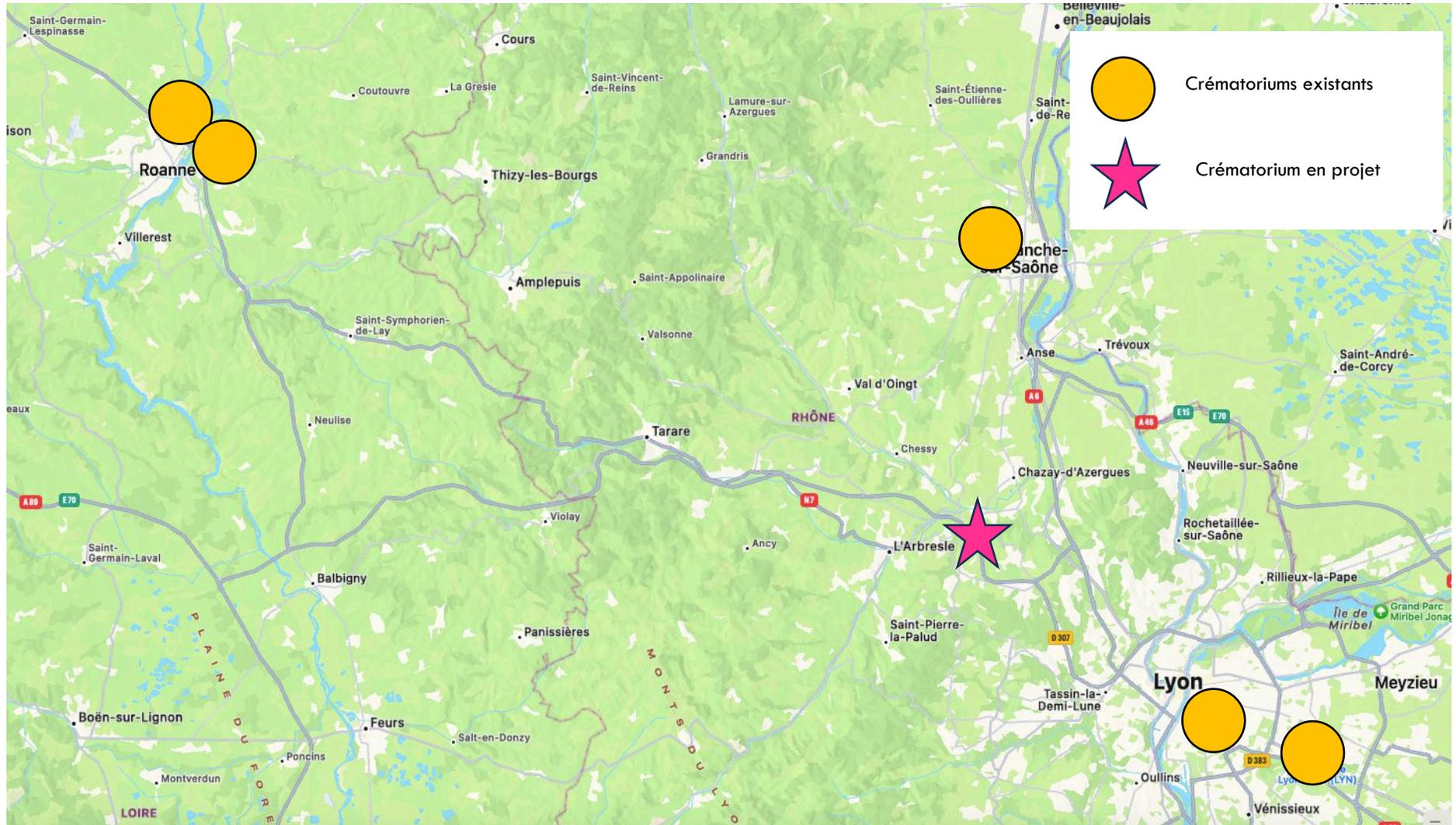
- CDPENAF
- Enquête publique

An aerial photograph of a rural landscape, featuring a winding river or canal that meanders through a patchwork of agricultural fields. The fields are divided into various shapes and sizes, some appearing to be planted with crops. There are several small clusters of buildings, likely farmhouses or small villages, scattered throughout the landscape. The overall scene is a typical representation of a rural, agricultural region.

Le projet

Zone d'influence du crématorium : communes proches amenées à utiliser le service

Il n'y a pas de crématorium sur l'ouest lyonnais actuellement. Les crématoriums en fonctionnement se situent à Gleizé, Bron, Lyon, Roanne et Mably. L'implantation d'un crématorium à Fleurieux-sur-l'Arbresle permettrait à un large secteur de l'ouest de rhodanien de diminuer le temps de trajet pour se rendre à une crémation.



Evolution des crémations

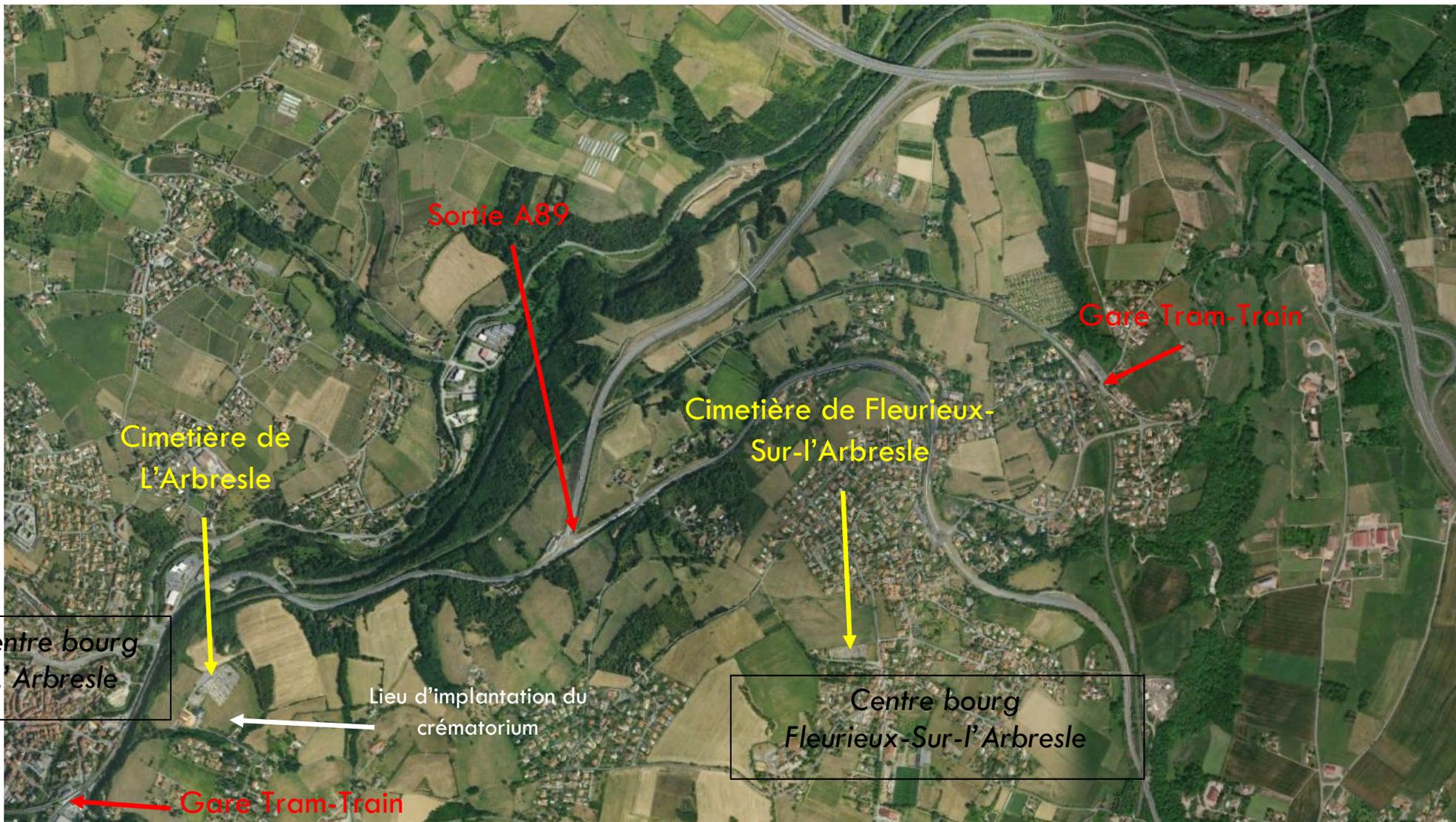
Crématorium	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2018-2022
Lyon	1601	1658	2038	2298	2373	48 %
Bron	2906	3110	3784	2832	2736	-6 %
Gleizé	987	962	1255	1243	1251	27 %
Mably	461	415	416	344	399	-13 %
Roanne	614	725	817	785	780	27 %
Total	6569	6870	8310	7502	7539	15 %

2022

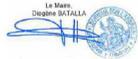
- ▶ La crémation représente 42% de la totalité des décès.
- ▶ Selon différentes études menée par des professionnels du milieu milieu funéraire, le taux de crémation devrait atteindre 47 % à partir de 2025.

Les crémations représentaient :

- 1 % des décès en 1980
- 10 % en 1993
- 36 % en 2016
- 38% en 2018
- 40% en 2020

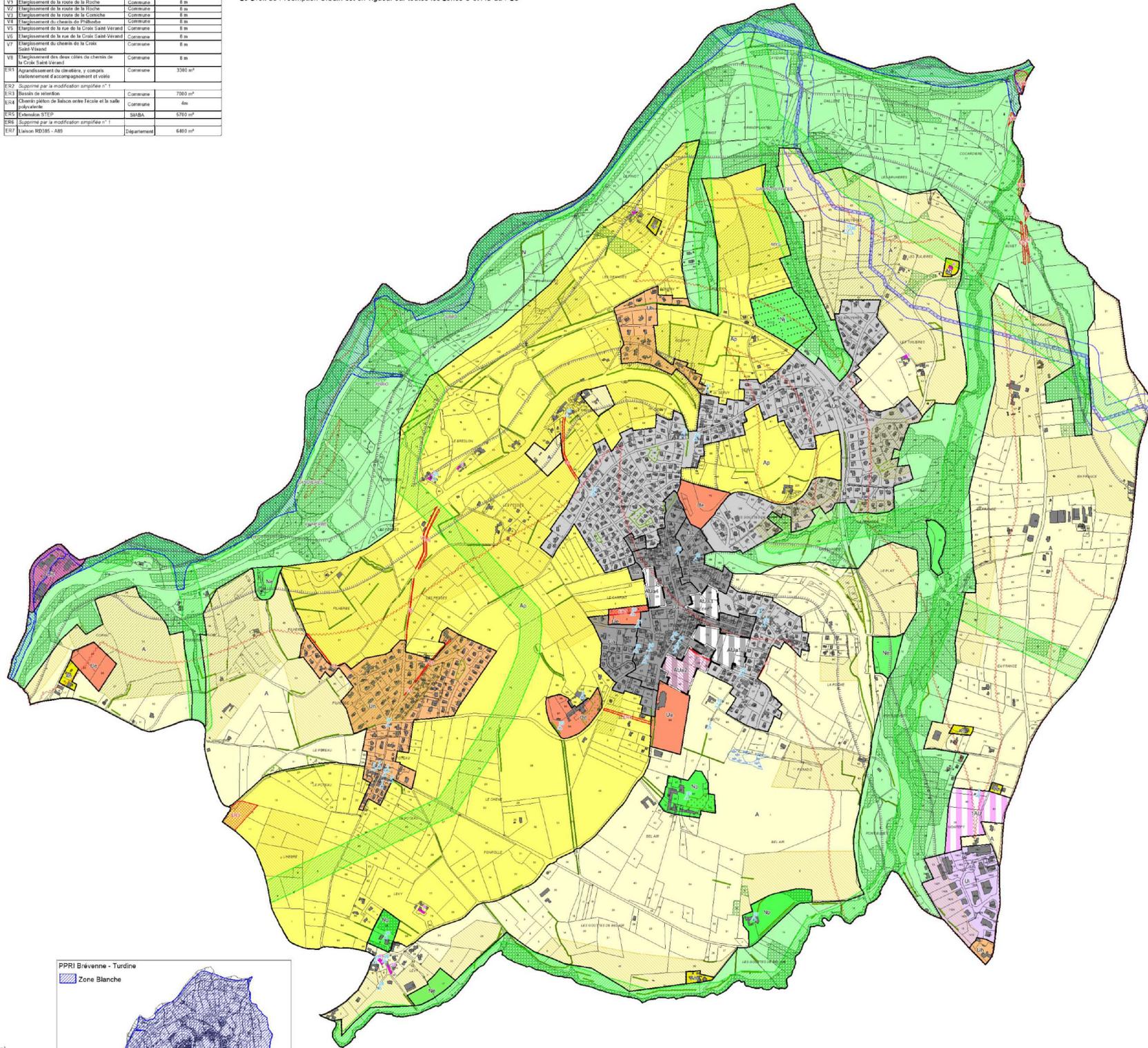


Vo pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la modification simplifiée n° 1 du PLU
en date du 19 septembre 2010



Nom	Destination	Bénéficiaire	Largeur ou emprise estimée
V1	Elargissement de la route de la Rèche	Commune	8 m
V2	Elargissement de la route de la Combe	Commune	8 m
V3	Elargissement de la route de la Combe	Commune	8 m
V4	Elargissement de chemin de Poulchac	Commune	8 m
V5	Elargissement de la rue de la Croix Saint Verand	Commune	8 m
V6	Elargissement de la rue de la Croix Saint Verand	Commune	8 m
V7	Elargissement du chemin de la Croix Saint Verand	Commune	8 m
V8	Elargissement des deux côtés du chemin de la Croix Saint Verand	Commune	8 m
E11	Appropriation du cimetière, y compris l'ajustement d'accompagnement et voirie	Commune	3300 m²
E12	Supprime par la modification simplifiée n° 1		
E13	Basin de rétention	Commune	7000 m²
E14	Chemin piéton de liaison entre l'école et la salle polyvalente	Commune	4m
E15	Extension ZIUP	SABA	6700 m²
E16	Supprime par la modification simplifiée n° 1		
E17	Liaison RD385 - A88	Département	6400 m²

Le Droit de Prémption Urbain est en vigueur sur toutes les zones U et AU du PLU



- Ua Zone urbaine à typologie urbaine ancienne avec sous secteur Uac
- Ub Zone urbaine de 1ère périphérie
- Uh Zone urbaine de gestion de l'habitat
- Uc Zone urbaine à vocation d'équipements
- Ui Zone urbaine à vocation d'activités (avec sous secteur Uic)

- AUa Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- 1AU Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation

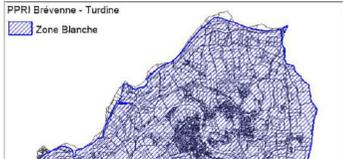
- A Zone agricole
- Ap Zone agricole inconstructible
- Ah Zone agricole de gestion des habitations

- N Zone naturelle
- Ne Zone naturelle d'équipements
- Nj Zone dédiée aux jardins familiaux
- Np Zone naturelle d'intérêt patrimonial

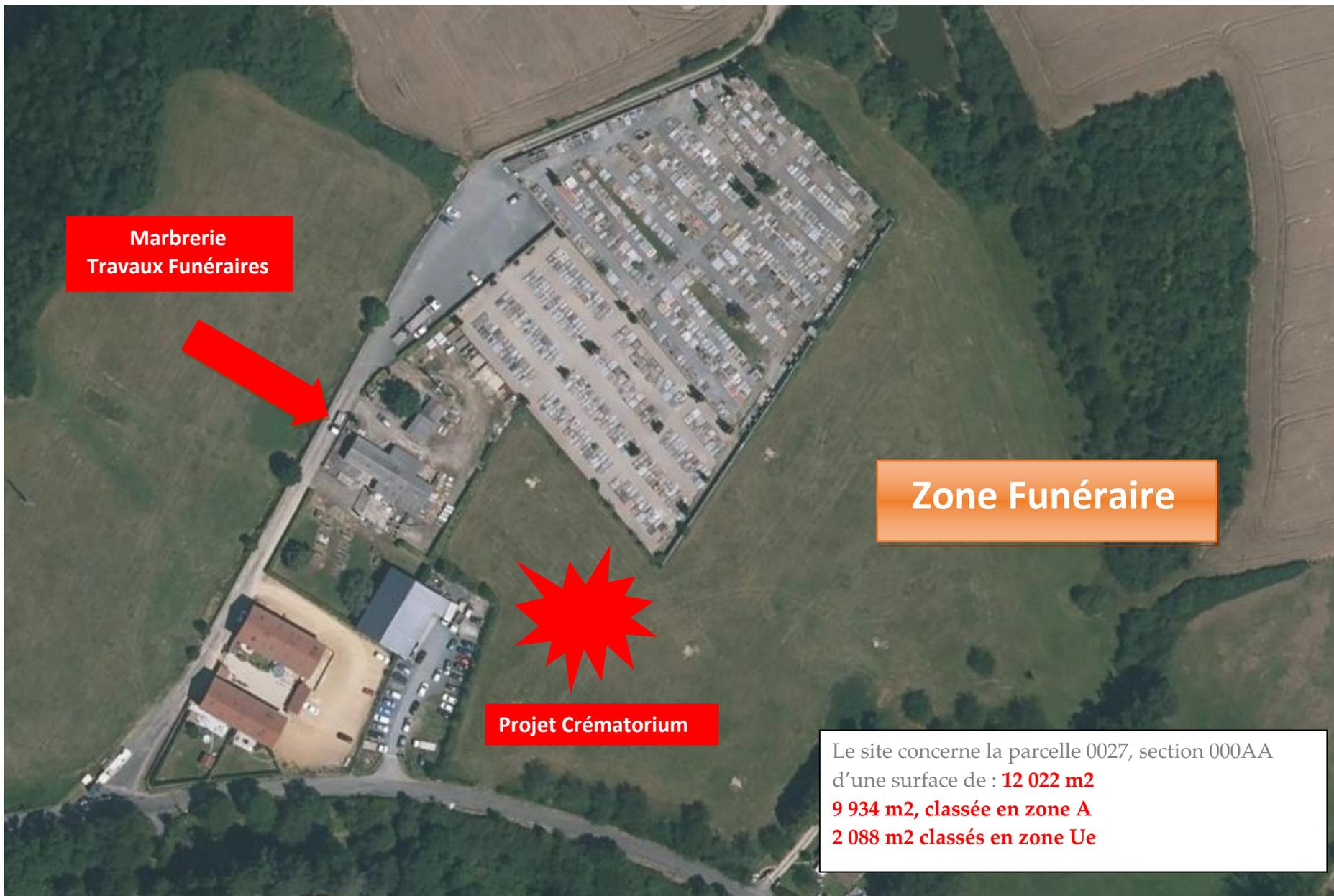
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation
- Servitude de projet au titre de l'article L. 151-41 5°) du code de l'urbanisme
- Espace Bois Classé au titre de l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Changement de destination
- Zone humide
- Canalisations de gaz
- Zones de danger (distance de part et d'autre de la canalisation de gaz) :
- 45 mètres (SUP 1)
- 5 mètres (SUP 2 et SUP 3)

- Éléments remarquables au titre de l'article L. 151-16 du code de l'urbanisme**
- Boisement
- Haie, alignement d'arbres
- Corridor écologique
- Bâti remarquable

- Risques géologiques**
- Risque moyen (type 2)
- Risque faible (type 3)
- Zone inondable PPRi Brévenne - Turdine (hors Zone blanche)



LOCALISATION



Marbrerie
Travaux Funéraires



Zone Funéraire

Projet Crématorium

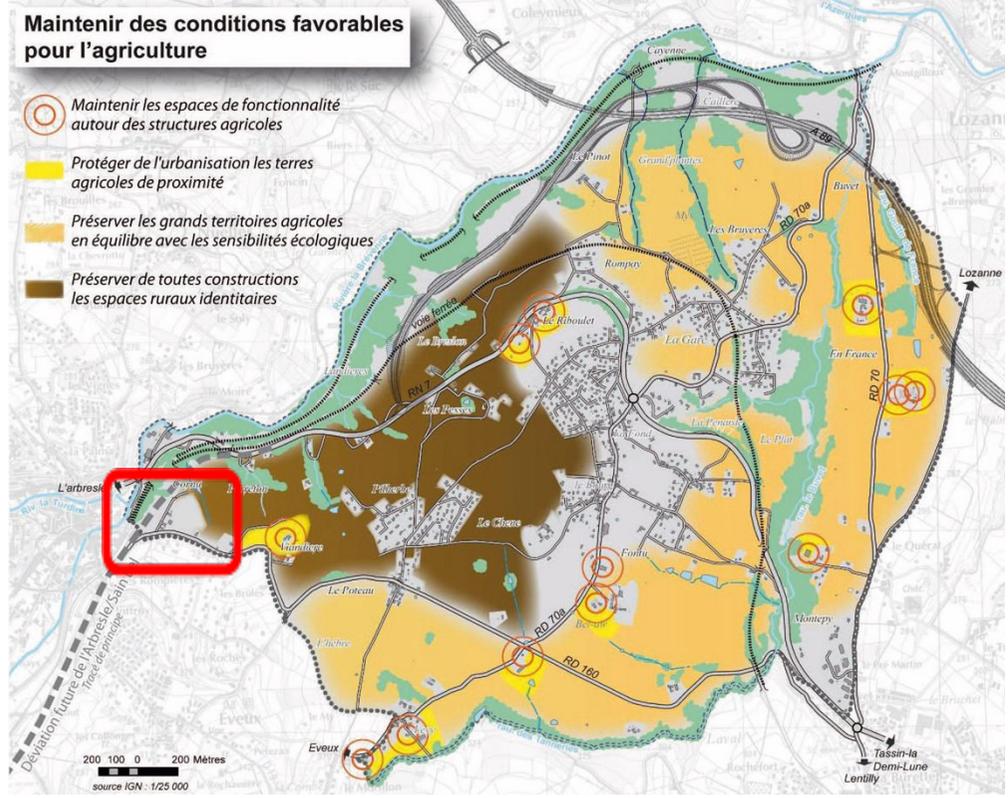
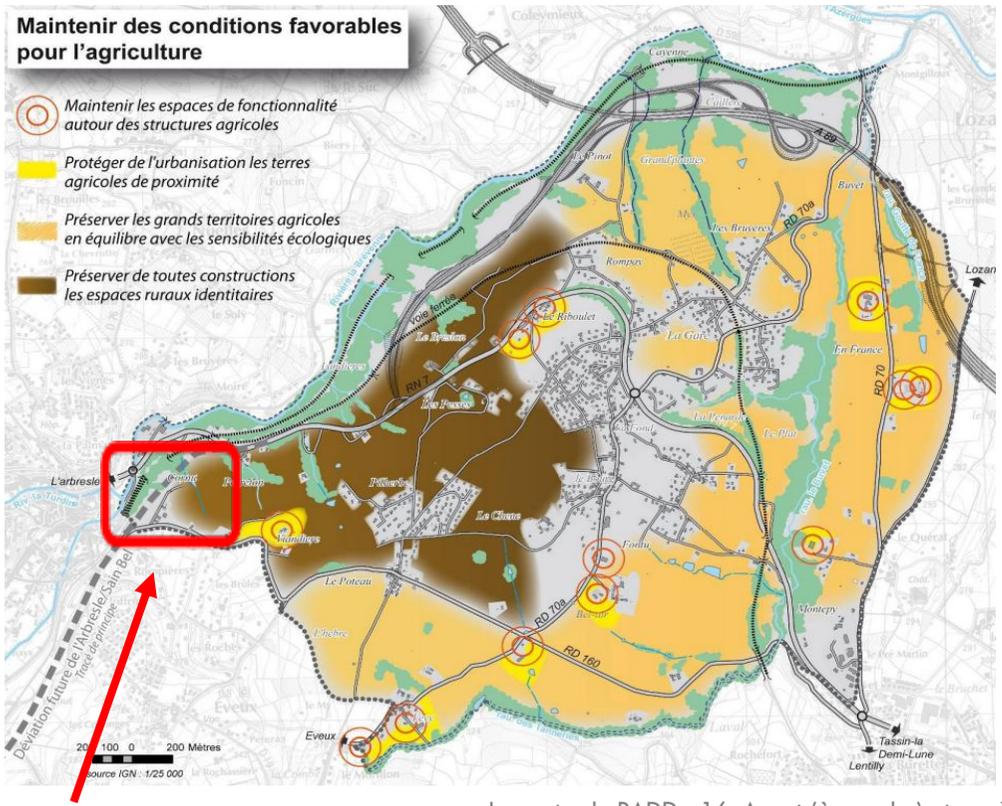
Le site concerne la parcelle 0027, section 000AA
d'une surface de : **12 022 m2**
9 934 m2, classée en zone A
2 088 m2 classés en zone Ue

An aerial photograph of a rural landscape, showing a winding river or canal that meanders through agricultural fields. The fields are divided into various plots, some of which appear to be planted with crops. There are some buildings and structures scattered throughout the landscape, particularly near the river. The overall scene is a typical rural setting with a mix of natural and man-made elements.

Les modifications effectuées

- ▶ Modification du PADD
- ▶ Modification du zonage
- ▶ Modification des OAP

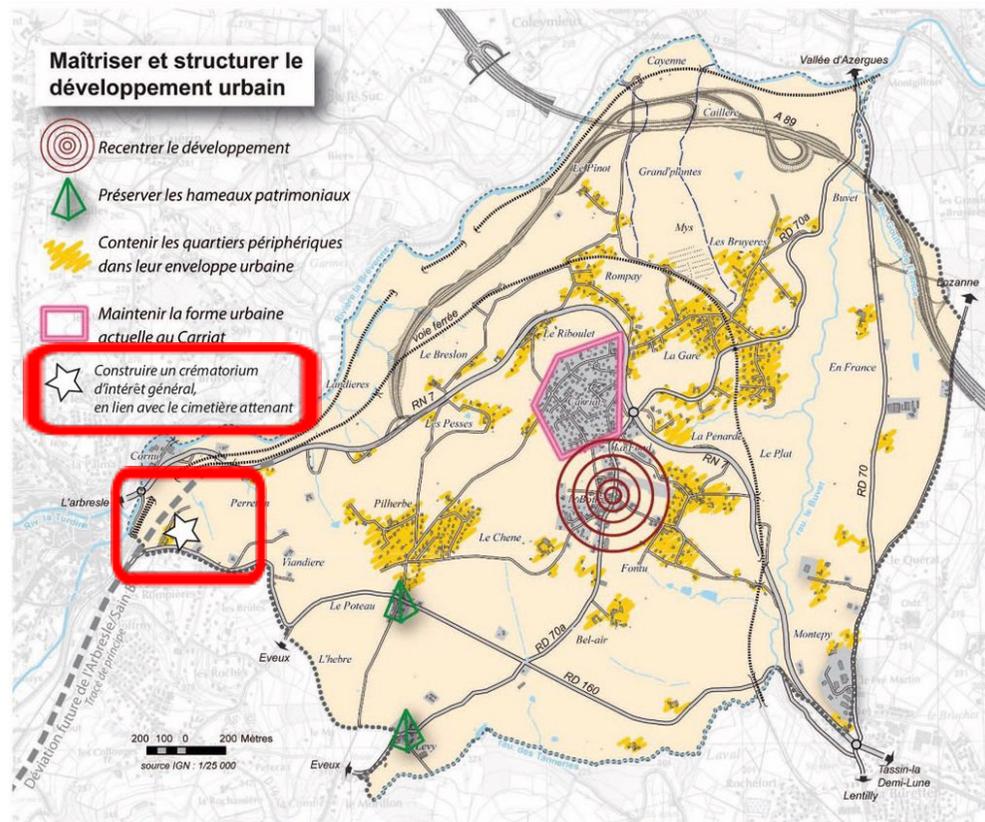
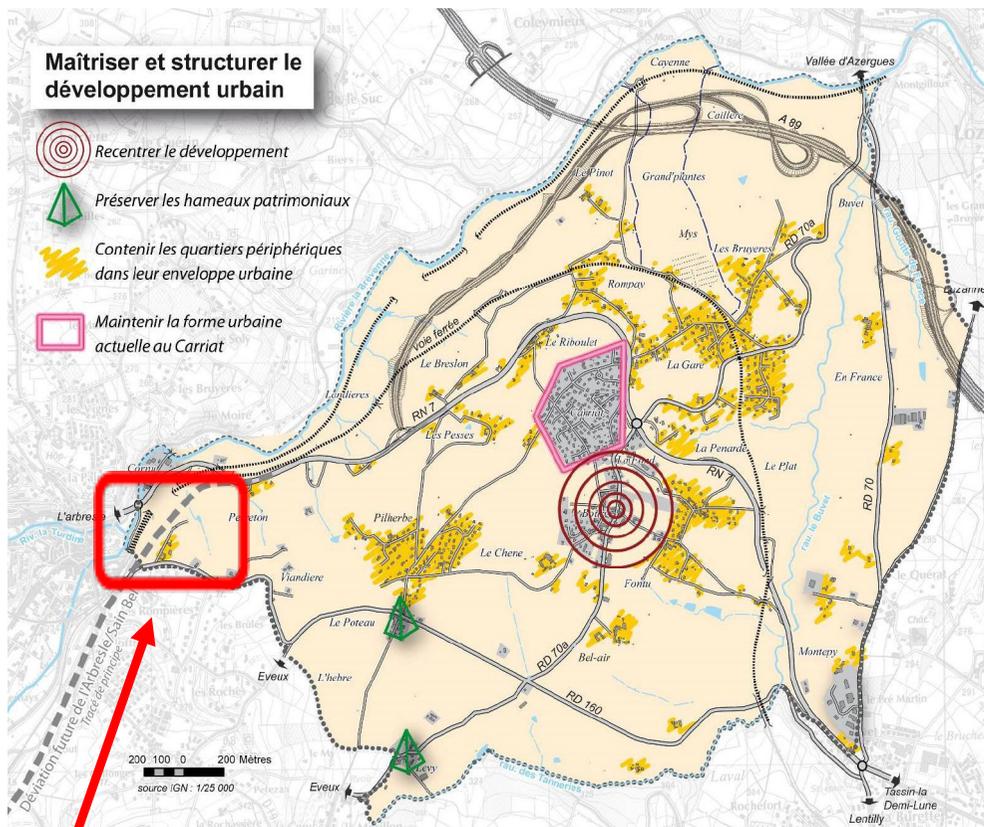
La cartographie insérée dans le PADD présente des incompatibilités avec ce projet. Elle est donc modifiée pour réduire le secteur marron « préserver de toutes constructions, les espaces ruraux identitaires »



La carte du PADD p16. Avant (à gauche) et après (à droite) la procédure de déclaration de projet

**Implantation
du projet de
Crématorium**

La cartographie insérée dans le PADD présente des incompatibilités avec ce projet. Elle est donc modifiée pour réduire le secteur marron « préserver de toutes constructions, les espaces ruraux identitaires »



La carte du PADD p16. Avant (à gauche) et après (à droite) la procédure de déclaration de projet

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Le crématorium



Mesures pour la biodiversité

Les haies naturelles seront maintenues sur une largeur de 3 à 5 mètres, sauf au niveau des 2 passages de voiries qui seront réalisés. Des haies supplémentaires seront également plantées sur une grande partie du pourtour du site, sur une largeur de 3 à 5 m en respectant les essences inscrites au PLU

La pose de nichoirs et d'aménagements spécifiques pour l'accueil de la faune est imposée.

L'éclairage sera adaptée (limitation, extinction à certaines périodes...) afin de perturber le moins possible la faune locale.

Concernant l'entretien des espaces naturels, il est prévu un entretien des prairies et des haies uniquement une fois par an et à des périodes propices afin de ne pas perturber les différentes espèces animales : la prairie sera fauchée entre le mois d'octobre et la fin février, et les haies entretenues entre octobre et mars.

Les deux secteurs de prairie au nord-ouest du projet et à l'est du parking complémentaire seront également conservés à l'issue des travaux.

Au niveau des entrées de voiries sur la parcelle, des caniveaux écologiques seront mis en place, permettant notamment aux hérissons de rester à couvert par un passage inférieur et des dalles ajourées pour permettre un éclairage naturel des cunettes.

Environ 80 arbres devront être plantés pour compenser les défrichements nécessaires au projet.

Les clôtures

Si elles sont installées, elles devront permettre le passage de la petite faune.

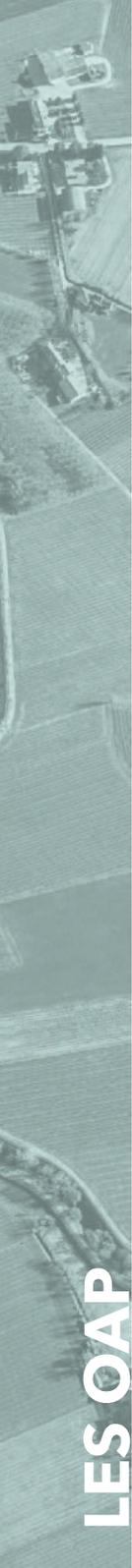
Plusieurs dispositions préventives sont possibles :

- ménager un passage de 15 à 20 cm sous la clôture ;
- opter pour des délimitations permettant le passage de la faune (mailles ou espaces suffisamment grands : 15 x 15 cm).
- créer des ouvertures ponctuelles au pied de celles-ci : ouvertures d'environ 20 x 20 cm tous les 10 à 15 m.

Les murs et murets

Une réalisation en pierres sèches ou avec des gabions constitués de matériaux grossiers de plus de 8 cm de diamètre est imposé.

La hauteur respectera les principes indiqués dans le PLU à savoir 1,60m maximum.

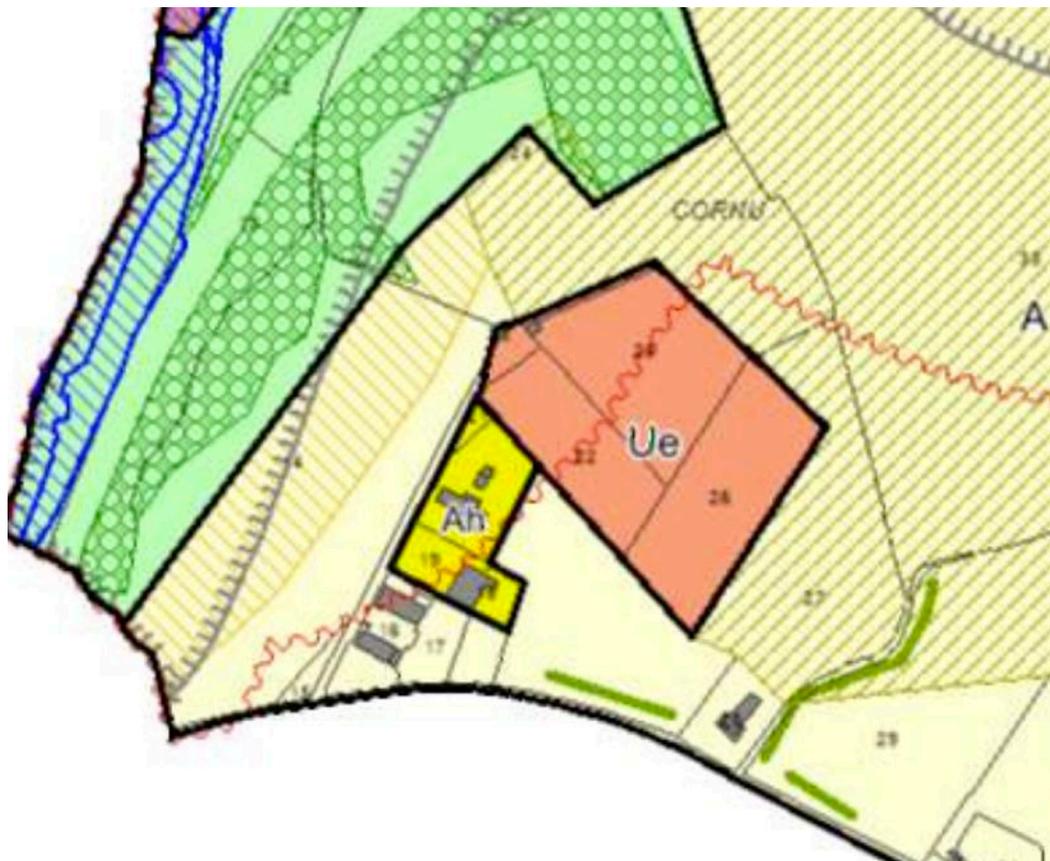


2. La prise en compte de l'environnement

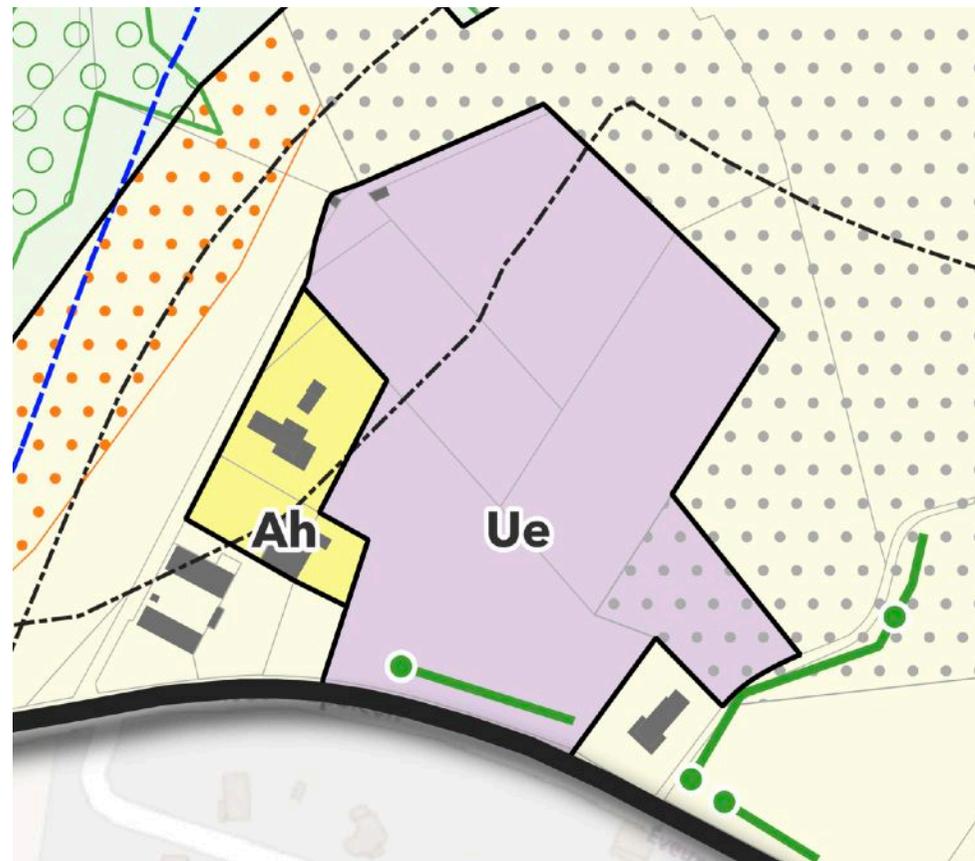
Organisation du chantier

Le chantier sera réalisé en dehors des périodes favorables à la nidification des espèces, et toutes les mesures seront prises pendant le chantier pour limiter l'incidence sur les milieux : mise en défens des secteurs sans intervention, circulation des engins adaptée, prévention des pollutions.

Au nord-ouest du projet, une partie de la prairie sera conservée en l'état et protégée pendant les travaux. Il en sera de même pour la prairie située à l'est du parking complémentaire. Ceci permettra de maintenir une petite population de papillons et de sa flore nourricière.



- ▶ Ue = 1,64 ha
Document avant évolution



- ▶ Ue = 2,64 ha
Document après évolution

An aerial photograph of a rural landscape, featuring a winding river or canal that meanders through the scene. The land is divided into various agricultural plots and fields. A small cluster of buildings, possibly a farm or a small village, is visible on the right side. The overall tone is muted, with a light blue-green tint.

Synthèse des impacts

7. IMPACTS ET COMPENSATIONS

L'exploitation agricole en place avant l'achat de la parcelle AA27

Présentation de l'exploitation agricole impactée

La ferme des Gones est une exploitation agricole professionnelle de type sociétaire à deux associés (EARL). Elle est composée de deux exploitants à titre principal (Stéphane et Armelle CROZIER). Le siège de l'exploitation est situé sur la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle. La ferme des Gones exploite 218 hectares et dispose d'un bail verbal sur la parcelle AA n°27 située sur la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle. La parcelle est une prairie naturelle de fauche. La parcelle concernée par l'emprise ne bénéficiait d'aucun équipement ou contrat agricole spécifique.

Indemnités totales sur l'ensemble de la parcelle

- Indemnité d'éviction 11 008,72 €
- Indemnité fumures et arrières-fumures 1 136,15 €
- Indemnité de perte d'aides découplées 537,36 €

Soit un total de 12 682,23

La ferme des Gones exploite aujourd'hui d'autres ilots agricoles (en jaune sur l'image ci-contre) à proximité immédiate de la parcelle AA n°27 concernée par le projet. Cette exploitation continue de se développer. Le gérant vient d'acquérir plus de 14 hectares de terrain sur les communes de Châtillon d'Azergues et de Fleurieux-sur-l'Arbresle.



Parcelle AA27

Thématiques susceptibles d'être impactées	Enjeux identifiés	Mesures de réduction mises en place
Gestion des eaux pluviales / imperméabilisation	Augmentation des surfaces imperméabilisées entraînant un risque de dégradation de la qualité de l'eau	<p>Rétention à la parcelle et si besoin d'un rejet minimal alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La petite prairie peut servir d'exutoire - Rejet dans le petit talweg devant l'ancienne ferme GAIA <p>Les places de stationnement au sud du projet seront en Evergreen.</p> <p>Les eaux pluviales représentant 240 m³, la société CLAREA a réalisé une étude géotechnique et une étude d'infiltration pour savoir comment traiter le volume</p> <p>Cuve de rétention d'eau pour arroser les végétaux et entretenir le jardin du souvenir</p>
Milieux naturels / biodiversité	Présence de haies qualitatives et boisement, prairie	<p>Une étude a été réalisée par un écologue pour minimiser l'impact du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des haies et des principaux sujets arborés du petit boisement existant. - Nombreuses plantations sur le site à minima 80 arbres qui permettront de compenser les défrichements nécessaires au projet. - Toiture végétalisée.
Paysage	Topographie	<p>Travail sur l'insertion paysagère du bâtiment avec le maintien des haies constituant des écrans visuels autour du projet.</p> <p>La conception architecturale du projet et ses aménagements paysagers s'intègre de façon très sobre, laissant penser à une maison particulière contemporaine tout en garantissant l'accueil des familles dans un cadre harmonieux et serein, propice à l'intimité et au recueillement.</p>
Nuisance qualité de l'air	Qualité de l'air	<p>Le délégataire est constructeur de four, il est en capacité de fournir un four respectant les normes mais aussi d'en assurer la maintenance, la réparation, très rapidement car la société est située à Saint-Etienne. De ce fait, la qualité de l'air ne sera jamais impactée car la surveillance sera réalisée par le fabricant qui pourra intervenir au moindre problème.</p>

An aerial photograph of a rural landscape, featuring a winding river or canal that meanders through a patchwork of agricultural fields. The fields are divided into various shapes and sizes, some appearing to be planted with crops. There are several small clusters of buildings, likely farmhouses or small villages, scattered throughout the landscape. The overall scene is a typical representation of a rural, agricultural region.

Le recueil des avis

Avis MRAE du 05.12.23

L'Autorité environnementale recommande de présenter :

- **comme requis par les dispositions de l'article [R.151-3](#) du code de l'urbanisme :**
 - **la justification des choix retenus et la bonne articulation du projet de Mecdu du PLU avec le PCAET de l'ouest lyonnais ;**
 - **les modalités de suivi de toutes les mesures réglementaires retenues ;**
- **ainsi que :**
 - **l'évaluation des risques sanitaires du crématorium sur la population riveraine, en matière de rejets atmosphériques et de nuisances sonores, et d'établir les mesures réglementaires (règlement écrit, graphique) ou les orientations (OAP,...) permettant d'éviter de porter atteinte à la santé des riverains actuels et éventuellement futurs ;**
 - **une mesure compensatoire à la consommation d'environ 1 ha sur la commune de Fleurieux-sur l'Arbresle pour la réalisation du crématorium, le cas échéant à une échelle intercommunale, ce dernier ayant une vocation intercommunale ;**
 - **une mesure de réduction des incidences de la Mecdu sur les émissions de gaz à effet de serre, en incitant par exemple, via l'OAP, à l'utilisation d'énergie renouvelable pour le fonctionnement du crématorium ;**
 - **une mesure supplémentaire de réduction des incidences paysagères du bâtiment dans ce secteur d'entrée de ville et en partie résidentiel.**

Merci de votre attention !

Urbaniste
Géographe
& Formateur

Julien Dallemagne

JD
URBANISME

Accompagner vers **un urbanisme**
durable & participatif

Siège social
Ouest Lyonnais - 69210 L'Arbresle

urbanisme@juliendallemagne.fr
06 49 62 78 29

www.juliendallemagne.fr

